

## MARCHÉS PUBLICS

### RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

A  TRAVAUX

B  FOURNITURES

C  SERVICES

### Section I - Identification de l'organisme qui passe le marché

Etablissement public national

### Section II - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : UNIVERSITE DE LA REUNION  
Personne responsable du marché : MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE  
Adresse : CS 92003  
Code postal : 97744  
Ville : ST DENIS CEDEX 9  
Téléphone : 02 62 93 50 54  
Télécopieur : 02 62 93 80 77  
Adresse de courrier électronique (courriel) : marches@univ-reunion.fr  
Adresse internet (U.R.L.) : <http://www.univ-reunion.fr/entreprises/marchesPublics.html>

### Section III - Objet du marché

1) Objet du marché :

**PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE PLATIN'OI LOT 1  
CLIMATISATION – LOT 2 GTC**

2) Type de marché de service :  Exécution  Conception-réalisation

3) Forme du marché :

- S'agit-il d'un marché à bons de commande ?  Non  oui

- S'agit-il d'un marché à tranches ?  Oui  non

- S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ?  oui  non

### Section IV – Lieu d'exécution ou de livraison

1) Lieu d'exécution :

Université de la Réunion Laboratoire PLATION OI  
CYROI  
2 Rue Maxime Rivière, Saint-Denis 97490, La Réunion

2) Lieu de livraison :

Idem ci-dessus.

### Section V – Caractéristiques principales

1) Nature et étendue :

L'université de la Réunion souhaite confier l'exploitation et la maintenance de ses installations de climatisation et de traitement d'air d'un Plateau INFECTIOLOGIE de NIVEAU 3 basé sur le

site du CYROI à St Denis (Technopole). Le site a une surface totale d'environ 180m2 et se situe :  
2 Rue Maxime Rivière, Saint-Denis 97490, La Réunion

## Section VI – Division en lots

1) Prestations divisées en lots :  non  oui (se reporter à l'annexe II pour décrire les lots)

Lot 1 : Climatisation

Lot 2 : GTC

2) Possibilité de présenter une offre pour  un lot  plusieurs lots  l'ensemble des lots

## Section VII – Durée du marché ou délai d'exécution

1) Durée du marché ou délai d'exécution

**12 mois avec reconduction possible 3 fois sur une durée identique à la première période.**

2) Date prévisionnelle de commencement du marché : **1<sup>er</sup> Septembre 2025**

## Section VIII – Conditions relatives au marché

1) Cautionnement et garanties exigés :

2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le délai maximum de paiement est de 30 jours.

3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :

Le groupement peut être soit solidaire, soit conjoint.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

4) Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

Non  oui

5) Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française :  
Aucune

## Section IX – Conditions de participation

1) Critères de sélection des candidatures :

La sélection des candidatures consiste en la vérification que les candidats disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

A cet effet, les candidats joindront à leur déclaration du candidat les éléments listés ci-dessous.

**a) Situation juridique - références requises :**

- Lettre de candidature (DC1 recommandé)
- Déclaration du candidat (DC2 recommandé) :
- Déclaration justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application de [article L2141-1](#) à [Article L2141-14](#) du Code de la commande publique

- Attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail (sauf si l'imprimé DC2 en attestant a été utilisé pour la déclaration du candidat)
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat, justifiant la satisfaction aux obligations fiscales et sociales (NOTI2), ou à défaut attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.
- Attestations d'assurances responsabilité civile et décennale

**b) Capacité économique et financière - références requises :**

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugements prononcés à cet effet
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices

**c) Référence professionnelle et capacité technique - références requises :**

- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années
- Dans le cas de groupement, habilitations du mandataire par les autres membres du groupement.
- Agrément préfectorale sur la manipulation des fluides frigorigènes.
- Présentation d'une liste de contrats similaires traités sur les trois dernières années et dont le périmètre devra être comparable.
- La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
- Le personnel doit être apte à intervenir sur les systèmes de plusieurs constructeurs.
- Le titulaire s'engage à n'utiliser que du personnel de compétences parfaitement adaptées aux prestations à assurer.
- La déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de prestation de même nature

## Section X – Nombre de candidats

- 1) Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : pas de limite
- 2) Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : sans objet

## Section XI – Critères d’attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

Rang	Critères de jugement des offres
1	<b>Prix : 40%</b> Prix forfait (80%) – différents taux unitaires du BPU (20%)
2	<b>Valeur technique : 60%</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– <u>Organisation 30% : 20 points</u><ul style="list-style-type: none"><li>○ Organisation du candidat pour la réalisation et le suivi des prestations prévues au contrat (50%)</li><li>○ Gestion du stock et délai (30%)</li><li>○ Démarche d’autocontrôle et indicateurs de performance (20%)</li></ul></li><li>– <u>Profil des personnels susceptibles d’intervenir dans le cadre des prestations 20% : 10 points</u><ul style="list-style-type: none"><li>○ Formation de base (50%)</li><li>○ Expérience (50%)</li></ul></li><li>– <u>Des actions de maintenance 50% : points 30</u><ul style="list-style-type: none"><li>○ Gammes de maintenance proposées** (40%)</li><li>○ Processus de prise en compte des demandes de dépannages et leurs clôtures (20%)</li><li>○ Organisation et moyens pour l’astreinte (15%)</li><li>○ Démarche QSE (15%)</li><li>○ Démarche d’optimisation des installations (10%)</li></ul></li></ul>

**Tout documents non renseignés ou non retournés sera éliminatoire**

Ces derniers devront être listé et organisé comme suit pour faciliter leurs traitements :

### I. Organisation

1. Organisation du candidat pour la réalisation et le suivi des prestations prévues au contrat
2. Gestion du stock
3. Démarche autocontrôle

## **II. Profils des personnels**

1. Formation de base
2. Expérience

## **III. Des actions de maintenance**

1. Gammes de maintenance proposées
2. Processus de prise en compte des demandes de dépannages et leurs clôtures
3. Organisation et moyens pour l'astreinte
4. Démarche QSE
5. Démarche d'optimisation des installations

Chaque critère ou sous-critère est noté sur 20 et est ramené au coefficient de pondération correspondant.

### **Valeur technique :**

La notation se réalise en fonction d'un seuil de satisfaction, avec possibilité de note intermédiaire :

- Note de 4 : très insuffisant
- Note de 8 : Insuffisant
- Note de 12 : Moyen
- Note de 16 : parfaitement acceptable
- Note de 20 : Excellent

### **Examen du prix (montant annuel, bordereau des prix) :**

La notation des offres se fait les unes par rapport aux autres. La note de 20/20 est attribuée à l'offre la plus basse.

Les notes (N) des autres offres sont calculées par une règle de trois à partir de l'offre la plus basse.

$$N = 20 - ((\text{offre } n - \text{offre mini}) / \text{offre mini}) * 8$$

### **Examen des offres :**

Pour chaque offre, l'Université de la Réunion procède à la vérification de l'AE sur la base des éléments communiqués dans la DPGF.

En cas d'erreurs ou de discordances l'AE prévaut.

### **\*\*Gamme de maintenance :**

La gamme fournie par le MOA est une liste dite « a minima », le candidat devra apporter son expertise et compléter le tableau (cela aura une influence sur la note concernée).

### **NOTA :**

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces demandées ou qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne sont pas admises.

Toutefois, le représentant de l'Université de la Réunion se réserve la possibilité de demander à tous les candidats dont la candidature ne serait pas complète de produire dans un délai de 3 jours francs toutes les pièces et/ou informations manquantes exigées par le présent règlement.

## Section XII – Procédures

1) Type de procédure : Appel d'Offres ouvert  
Montant estimatif par an : lot 1 : 66 0000 € / Lot 2 : 15 000€

2) Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? (*Le cas échéant et uniquement dans le cas d'une procédure négociée*)  non  oui

- Existence et conditions d'attribution d'une prime.

Sans objet

## Section XIII – Délai d'urgence – Justification

Sans objet.

## Section XIV – Conditions de délai

1) Date limite de réception des offres : 24/07/2025 à 12H00 (heure locale)

## Section XV – Modalité de remise des candidatures et/ou des offres

### Le candidat aura à produire un dossier complet

Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique dans les conditions suivantes :

#### 1) Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits dans le présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception des documents correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les candidats devront constituer leur dossier dématérialisé en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée :

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

- Standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc où .xls où .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
- Le cas échéant, le format DWF
- Ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

En cas de format différent, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter les documents produits par le candidat.

Le candidat est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

## 2) Modalités d'envoi des propositions

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la salle des consultations du site <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

- Candidature
- Offre

Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique sont chiffrés puis signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 (Chapitre II).

Les catégories de certificats de signature utilisées doivent être :

- Conformés au référentiel intersectoriel de sécurité,
- Référencé sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (Cf. : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>)

Le candidat reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du code civil, qui entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au candidat de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le candidat devra s'assurer du chiffrage de son offre avant envoi.

Le candidat doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr> sera réputée manifester le consentement du candidat à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au 01 76 64 74 07 ou par mail à [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com)

Il est possible d'envoyer une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique. Celle-ci devra être dans une enveloppe cachetée portant la mention :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION  
Service des marchés  
Bâtiment B - Bureau B202 – Campus du MOUFIA  
15 avenue René Cassin – CS92003 – 97744 - ST DENIS CEDEX 9

Offre pour :

**PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE PLATIN'OI**

---  
UNIVERSITE DE LA REUNION

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Elle pourra être déposée sur place contre récépissé en se présentant du lundi au jeudi sauf jours fériés, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 à la même adresse.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres.

Les candidats sont informés que la copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par L'Université de La Réunion
- lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues à l'Université de La Réunion dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes, L'Université de La Réunion procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

**En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

## Section XVI – Autres renseignements

1) Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

**2025CLIMPOI24**

2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

- Date limite obtention : jusqu'à la fin de la procédure.
- Frais de reprographiques: sans objet

Les candidats auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

3) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration  non  oui

4) Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :  non  oui  
 Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis :  non  oui

5) Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :

- Le cadre d'acte engagement
- Règlement de la consultation
- Cahier des clauses administrative particulières
- Cahier des clauses techniques particulières
- Les annexes (gammes, inventaire...)
- DPGF et BPU par lot

6) Renseignements complémentaires (*le cas échéant*) :

Modalité de visite des lieux :

Le candidat pourra contacter les personnels suivants par téléphone ou mail en fonction des lots :  
 Pour le lot 1 et 2 : Mr Lebon Cyrille, 0692561925, cyrille.lebon@ird.fr

**Les visites se feront pour :**

**Le lot 1 et 2 : PLATIN-OI – CYROI – 2 rue Maxime Rivière 97490 Sainte Clotilde**

Les visites pourront se faire le 17, 19, 20 ou 23 juin, sur RDV.

**NOTA :**

Les candidats seront au maximum au nombre de 2 et devront être équipé de leurs EPI et d'outils

6) Modification du dossier de consultation :

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est de 180 jours à compter de la date limite de remise des propositions, indiquée ci-avant en section XIV.